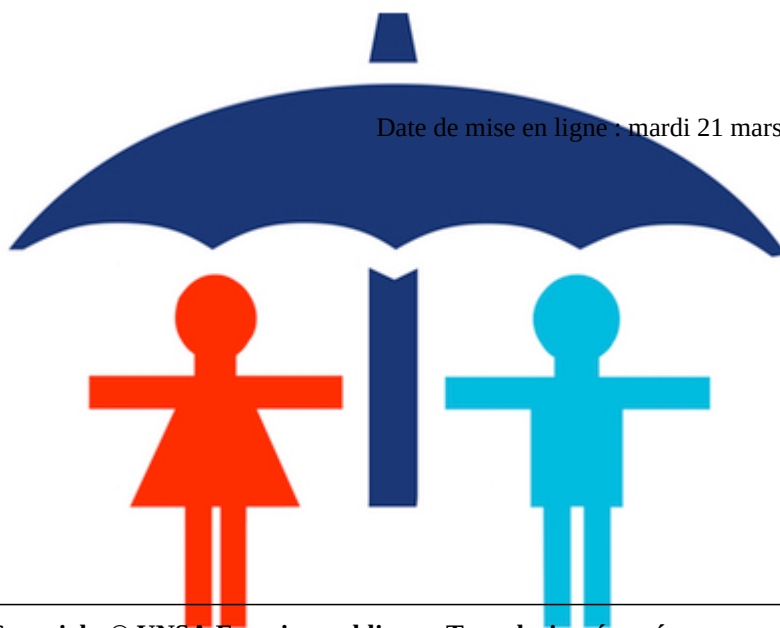


Guide "Congés familiaux et temps partiel"

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 21 mars 2017



Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Suite au protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé par les organisations syndicales dont l'UNSA-Fonction Publique, un guide sur les incidences sur la retraite et sur la rémunération des congés familiaux et des temps partiels vient d'être publié.

L'UNSA-Fonction Publique s'en félicite car il permettra à chaque agent de mieux connaître ses droits en particuliers lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Depuis plusieurs mois, la DGAFP, en lien avec les organisations syndicales siégeant au CCFP, travaillait sur un guide des congés familiaux et du temps partiel dans la fonction publique avec une entrée sur les incidences pour la rémunération et pour la retraite.

Ce guide vient d'être mis en ligne.

Il est consultable sur le [site du ministère de la Fonction Publique](#).

Ainsi chaque agent des trois versants de la fonction publique pourra mieux connaître ses droits en matière de congés familiaux :

- Congé de maternité
- Congé de paternité
- Congé d'adoption
- Congé parental
- Autorisation d'absence de 3 jours pour une naissance ou une adoption
- Congé de présence parental
- Disponibilité et congé non rémunéré pour adopter un enfant ou pour élever un enfant de moins de 8 ans
- Disponibilité pour donner des soins à un proche, pour suivre son conjoint
- Congé de solidarité familiale
- Congé non rémunéré pour motif familial

L'UNSA attire particulièrement l'attention sur les effets des congés familiaux et des temps partiels sur la retraite évoqués dans ce document.

Consulter le guide complet :

